

## SENSIBILISER ET LUTTER CONTRE LES ESPÈCES INVASIVES : LES FRELONS ASIATIQUES

Pour préserver et valoriser les ressources naturelles, la ville s'attache à sensibiliser et informer les particuliers afin de les inciter à lutter contre la prolifération du frelon asiatique, en leur donnant des clés et des outils d'intervention.

### LE FRELON ASIATIQUE : LA RÉGLEMENTATION

Depuis son apparition dans les années 2000, le frelon asiatique *Vespa velutina* représente un danger pour l'apiculture et la biodiversité. Il est classé au niveau national dans la liste des dangers sanitaires de deuxième catégorie pour l'abeille domestique *Apis mellifera* sur tout le territoire français (**arrêté du 26 décembre 2012**).

Au niveau européen, le frelon asiatique figure dans la liste des espèces exotiques envahissantes préoccupantes (**règlement d'exécution (UE) 2016/1141**). L'article L.411-6 du code de l'environnement indique qu'au regard des intérêts de préservation du patrimoine biologique, des milieux naturels et des usages associés sont interdits l'introduction sur le territoire national, la détention, le transport, le colportage, l'utilisation, l'échange, la mise en vente ou l'achat de tout spécimen vivant d'espèces exotiques envahissantes.

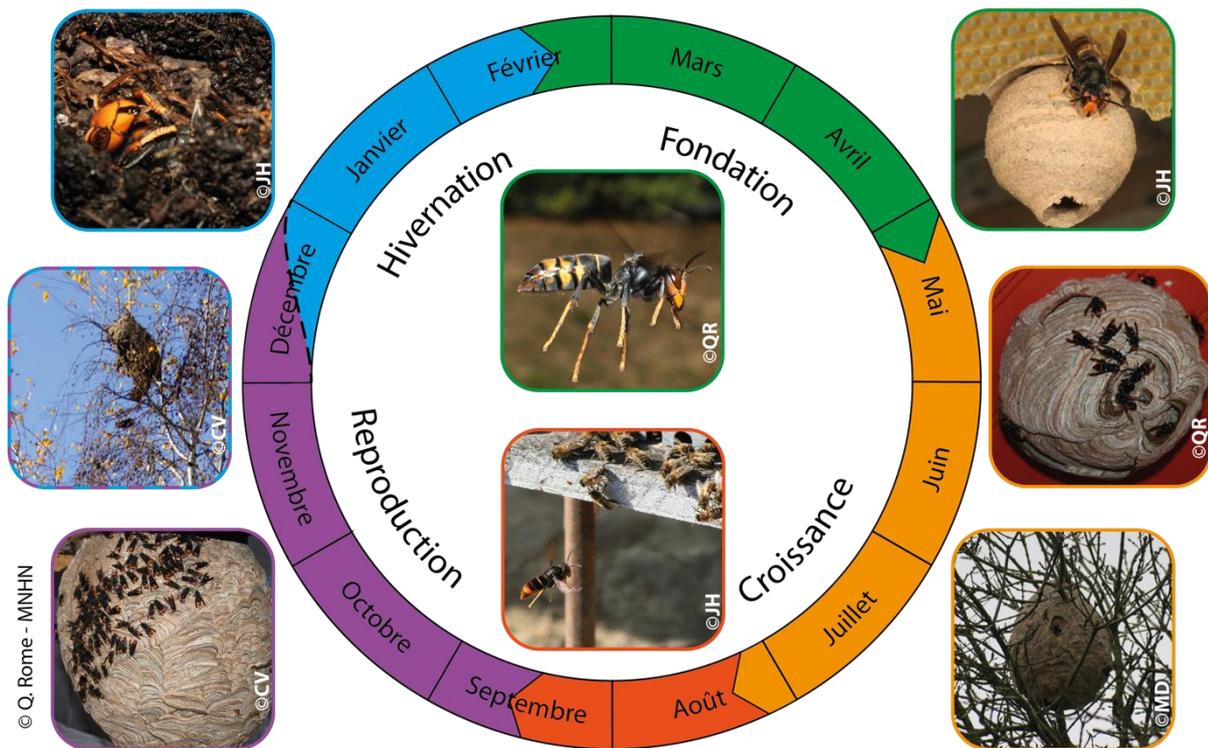
Il convient localement de bien articuler les deux réglementations (espèces exotiques envahissantes et dangers sanitaires) au niveau des modalités d'action de lutte.

### L'IDENTIFICATION



Le frelon asiatique est facile à reconnaître car c'est la seule guêpe sociale en Europe à posséder une livrée aussi foncée. La variété *V. velutina* possède un thorax entièrement brun noir et des segments abdominaux bruns bordés d'une fine bande jaune. Seul le 4<sup>ème</sup> segment de l'abdomen est presque entièrement jaune. La tête est noire et la face jaunée, les pattes sont jaunes à l'extrémité.

## LE CYCLE DE VIE



C'est en automne (octobre à novembre) que les femelles reproductrices de la nouvelle génération quittent le nid en compagnie des mâles pour s'accoupler ; elles sont les seules à hiverner tandis que les mâles, les dernières larves et les ouvrières meurent.

Au printemps (mars à juin), chaque reine fondatrice ébauche un nouveau nid, toujours à l'abri, pond quelques œufs et s'occupe des premières larves qui deviendront, un mois à un mois et demi plus tard (selon la température), des ouvrières adultes capables de prendre en charge la construction du nid et l'entretien de la colonie. La reine consacre alors le reste de sa vie à pondre. Avec l'apparition des ouvrières, l'activité de la colonie s'intensifie considérablement et la taille du nid augmente pour atteindre son maximum au début de l'automne

## SON HABITAT

Le frelon asiatique installe de préférence son nid secondaire dans les hautes branches des grands arbres (à plus de 10 mètres dans 75% des cas). Édifié en plusieurs étapes très étudiées et toujours dans le même ordre. Il est constitué d'écorces et de bois tendre ; les morceaux sont mâchés, imbibés d'eau, de salive, pétris grâce aux mandibules. Ayant besoin de beaucoup d'eau à la fois pour construire son nid mais également pour nourrir ses larves, le frelon asiatique s'installera toujours près d'un point d'eau (rivière ou fontaine). A l'automne, le nid sera définitivement laissé à l'abandon. **Un nid décolonisé n'est jamais recolonisé l'année suivante.**

## UNE ALIMENTATION QUI DÉSÉQUILIBRE LA BIODIVERSITÉ

Le frelon asiatique se nourrit de **protéines qu'il trouve dans la chair des insectes**, et notamment des abeilles. Il agresse ses proies en les attendant en vol stationnaire devant la ruche, les décapite, les dépèce et ramène le thorax riche en protéine pour nourrir ses larves. Plusieurs frelons asiatiques peuvent détruire une ruche en peu de temps. Une fois les gardiennes supprimées, le frelon pénètre dans la ruche pour s'attaquer au couvain et terminer son éradication. **En Europe, il n'existe pas de prédateur de frelon asiatique.**

En éliminant autant d'abeilles, le frelon asiatique est en train de déséquilibrer toute l'agriculture et bien plus encore. L'abeille étant pollinisatrice de plus de 20 000 espèces de plantes sur notre continent, dont 40% de fruits, légumes et oléagineux, nous nous devons de la protéger. **L'abeille joue un rôle capital dans l'équilibre de l'écosystème.**

### LA LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE EST UNE AFFAIRE DE TOUS

Le piégeage des fondatrices est très efficace pour empêcher la prolifération du frelon. Le moment clé pour piéger les fondatrices est à la sortie de l'hibernation jusqu'au début du mois de mai.

Dès les premières douceurs de mi-février (lorsque la température atteint environ 13°C), les femelles fondatrices sortent de l'hibernation. Chacune sera seule pour fonder une nouvelle colonie :

- Construire le nid (une alvéole chaque jour)
- Pondre (un œuf par jour)
- Se nourrir et nourrir ses larves jusqu'à ce qu'elles deviennent nymphes, puis adultes ouvrières, 45 jours après la ponte de l'œuf

En début de saison, la fondatrice est seule à assumer la survie de sa colonie, c'est pourquoi, il est important d'intervenir à cette période. Dès que les premières larves deviennent ouvrières, la femelle fondatrice ne fera plus que pondre, jusqu'à 100 œufs par jour et jusqu'à épuisement en automne.

Lorsqu'elles quittent leur lieu d'hibernation, les fondatrices ont **besoin de glucides**. Elles seront attirées facilement par des pièges, composés d'un mélange de bière, de sirop de fruits rouges et de vin blanc par exemple, l'alcool étant un répulsif pour abeille. Le but est de piéger autant que possible seulement les frelons asiatiques et surtout pas les abeilles ou autres insectes non désirés.

## DES APICULTEURS BÉNÉVOLES RÉFÉRENTS EN ILE-DE-FRANCE

Pour lutter contre la prolifération du frelon asiatique, chaque département dispose d'un référent départemental (coordinateur) et de référents locaux. La liste **des référents** départementaux et locaux mandatés par la FROSAIF (Fédération Régionale des Organisations Sanitaires Apicoles d'Ile-de-France) est mise à jour régulièrement. Ce sont des apiculteurs bénévoles qui peuvent être sollicités en cas de doute sur la présence de frelons asiatiques : <https://www.frosaif.fr/F/index.php/referents>.

## ERADICATION DES NIDS : DES PROFESSIONNEL LABELLISÉS

La **charte régionale de bonnes pratiques de destruction des nids de frelons asiatiques** est un outil créé et géré par FREDON Ile-de-France. Elle permet de garantir une destruction efficace des nids de frelons asiatiques susceptibles de s'installer sur la région aussi bien sur le domaine public que sur le domaine privé.

**Les désinsectiseurs**, formés spécifiquement à la destruction de frelons asiatiques, interviennent selon un protocole reconnu au niveau national, qui prend en compte, tant les contraintes environnementales, que les conditions de sécurité requises indispensables lors d'une telle intervention.

**La liste des entreprises 3D (Désinsectisation, Dératisation, Désinfection)** ayant signé cette charte est régulièrement mise à jour :

<https://www.frosaif.fr/F/index.php/informations>

## UNE LUTTE DU RESSORT DES PROPRIÉTAIRES

La lutte contre le frelon, et contre toute autre espèce exotique envahissante (EEE) peut se faire sans intervention d'un arrêté préfectoral.

**Les destructions de nids de frelons asiatiques restent de la responsabilité du propriétaire ou de l'occupant des lieux**, que ce soit à titre civil, au titre des risques portés sur le voisinage, ou d'un point de vue financier.

Le coût de la lutte revient aux collectivités sur des nids établis sur le domaine public.

